

Projet de construction d'un parc
photovoltaïque au sol sur la commune de
Sillery (51)

22 – Avis GRT GAZ

Direction des Opérations
Pôle Opérationnel de Coordination et de Soutien
Département Maitrise des Risques Industriels
Boulevard de la République
BP 34
62232 Annezin
Téléphone +33(0)3 21 64 79 29
Mail PENE-TTU@grtgaz.com
www.grtgaz.com

DDT - PREFET DE LA MARNE

Service Urbanisme
40 BOULEVARD ANATOLE FRANCE
CS 60554
51037 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Affaire suivie par : Mme CANDUZZI Géraldine

VOS RÉF. PC 051 5362 4 K0004

NOS RÉF. E2024-000483

INTERLOCUTEUR Kevin DELALIN - 03.21.64.79.29

OBJET Projet de parc photovoltaïque

ADRESSE DU PROJET LE GRAND MARAIS - Parcelles section A n°31-32-33-35-36-40 - SILLERY (51)

Annezin, le 19 septembre 2024

Madame,

Nous accusons réception, en date du 19/09/2024, de votre demande citée en objet.

Votre projet tel que décrit est situé en dehors des emprises de nos ouvrages de transport de gaz naturel haute pression.

Nous n'avons donc pas d'observation à formuler.

Pour rappel, le code de l'environnement – Livre V – Titre V – Chapitre IV impose à tout responsable d'un projet de travaux, sur le domaine public comme dans les propriétés privées, de consulter le Guichet Unique des réseaux (téléservice www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr) afin de prendre connaissance des nom et adresse des exploitants de réseaux présents à proximité de son projet, puis de leur adresser une Déclaration de projet de Travaux (DT). Les exécutants de travaux doivent également consulter le Guichet Unique des réseaux et adresser aux exploitants s'étant déclarés concernés par le projet une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT).

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Vincent BAZAINE
Responsable du Département Maitrise des Risques Industriels

